

Compte-rendu de réunion du Comité syndical du SITCOM Côte Sud Des Landes du 28 septembre 2021

Le 28 septembre 2021 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est rassemblé au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 22 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : **78** (39 titulaires ; 39 suppléants)

Secrétaire de séance : Mme Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **27** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : 0 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **27**

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 17/06/2021

2 – Délibérations

2.1 - Feuille de route du SITCOM 2021-2026

2.2 - Budget Principal : Création d'une Autorisation de Programme et Crédit de Paiement

2.3 - Budget UVE : Décision modificative n° 1

2.4 - Budget Valorisation : Décision modificative n° 1

2.5 - Budget général : Décision modificative n° 3

2.6 - Protocole avec la Société DARRIGRAND

2.7 - Modifications des attributions du Comité syndical au Président du SITCOM

2.8 - Création de poste

2.9 - Conventions de partenariat pour la réutilisation des objets déposés en déchetteries

2.10 - Convention de mise à disposition d'un travailleur social du CDG40 2021-2024

2.11- Recours au contrat d'apprentissage pour le service HSQE

3 – Informations diverses

3.1 - Extension des Consignes de tri – Point d'information

3.2 - Décisions du Président, prises par délégation du Comité syndical

3.3 - Prochaines réunions

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 17/06/21

Le compte-rendu de la séance du 17/06/21 est approuvé à l'unanimité.

2 - Délibérations

2.1 - Feuille de route du SITCOM 2021-2026

MM. Alain CAUNEGRE, Président, Hervé DARRIGADE, Thierry GUILLOT et Alain PERRET, Vice-Présidents, exposent :

Les élus du Sitcom se sont retrouvés en Séminaire le samedi 11 septembre 2021 afin d'évoquer la feuille de route du Syndicat pour la période 2021-2026.

Lors de cette journée de travail, les thématiques suivantes ont été abordées :

- **Le Sitcom, au service de son territoire**

Cette première partie de présentation visait à rappeler le cadre réglementaire de la gestion des déchets, ainsi qu'à aborder la présentation générale du syndicat, les chiffres clés et l'organisation interne

- **2014-2020 : le temps de la modernisation**

Dans cette seconde partie ont été abordées le bilan du mandat précédent, les actions engagées, les évolutions apportées

- **Communication et présence sur le territoire**

Les différents outils de communication du Sitcom, le lien au quotidien avec les EPCI et les communes du territoire ont été présentés dans cette troisième partie.

- **Gestion des déchets et maîtrise des coûts**

La présentation de la structure des budgets du Sitcom, mais également des contraintes budgétaires, des points de vigilance, et de la prospective pour le mandat a permis de mettre en avant, sur cette quatrième partie, les points sensibles liés à la gestion financière de la collectivité dans un contexte national très contraint.

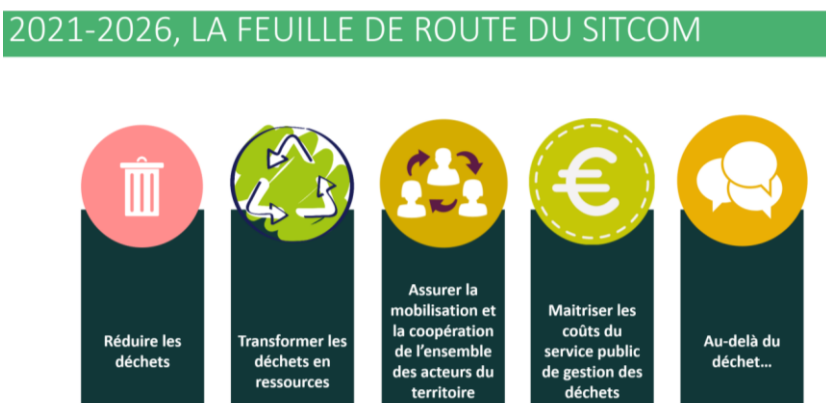
- **Synthèse de l'état des lieux et analyse stratégique**

Les élus ont travaillé, dans cette cinquième partie du séminaire, à identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces qui pèsent sur le Sitcom, à la manière d'un diagramme SWOT.

- **2021-2026 : la feuille de route du Sitcom**

La dernière partie du Séminaire a été consacrée à l'élaboration par les élus de la Feuille de route du Sitcom sur la période 2021-2026, tenant compte des éléments de contexte évoqués durant le séminaire.

Cette feuille de route s'organise autour des 5 axes majeurs suivants :



Chacun de ces axes fait l'objet d'une déclinaison en actions concrètes, détaillées dans le document annexé au présent compte-rendu. Ces axes stratégiques seront ensuite déclinés en projet d'Administration et projets de services.

Il est ainsi proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver cette Feuille de route du Sitcom pour la période 2021-2026, étant précisé que celle-ci sera détaillée lors du Comité Syndical du 2 décembre 2021 (détail des actions, résultats attendus, indicateurs de suivi de l'action, actions de communications associées, planning prévisionnel...).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la Feuille de route du SITCOM Côte sud des Landes annexée à la délibération pour la période 2021-2026.

M. CAUNEGRE souligne que la journée consacrée au séminaire fut dense et productive et que les idées et projets retenus résultent d'une parfaite adéquation entre les propositions des services et celles des élus. Il remercie à ce titre l'ensemble des participants pour leur implication et le travail accompli.

2.2 - Budget Principal : Création d'une Autorisation de Programme et Crédit de Paiement

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, expose :

L'un des principes des Finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les collectivités peuvent utiliser deux techniques :

- Inscription de la totalité de la dépense la 1ere année puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ere année y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par crédits de paiement (CP).

Cette procédure facilite la gestion des investissements pluriannuels qui sont régis par l'article R2311-9 du CGCT. Ils permettent « un allègement » du budget et une présentation plus simple.

Il est proposé l'ouverture de l'autorisation de programme N°2 pour l'opération de **l'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI** et d'autoriser l'ouverture des crédits de paiement correspondants.

EXTENSION CONSIGNES DE TRI						
CREATION BP 2021						
Autorisation de programme n° 2	COUT HT	COUT TTC	2021	2022	2023	2024
DEPENSES						
EXTENSION CONSIGNES DE TRI	1 750 000 €	2 100 000 €	40 000 €	700 000,00	700 000,00	660 000,00
RECETTES						
EMPRUNTS		1 800 000 €	40 000 €	700 000,00	700 000,00	660 000,00
SUBVENTIONS		300 000 €			300 000,00	

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote l'ouverture de l'autorisation de programme N°2 pour l'opération de l'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI et autorise l'ouverture des crédits de paiement correspondants.

2.3 - Budget UVE : Décision modificative n° 1

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, expose :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2021, il convient de prévoir une décision modificative n° 1 afin d'ajuster certaines lignes comptables :

- **Section de fonctionnement :**

La provision pour créances douteuses de 3 600 000 € effectuée le 06 décembre 2017 suite au contentieux Inova doit être reprise suite au solde du contentieux (jugement du TA en date du 19/11/2020).

Il est nécessaire de porter au compte 7817 « reprise de provision pour créances » chapitre 78 un montant de 3 600 000 € et en contrepartie il faut prévoir un montant de 3 600 000 € au compte 673 « charges sur exercice antérieur » chapitre 67 afin d'annuler le titre émis en 2017.

Il n'y aura donc pas d'impact sur le résultat de l'année 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative n°1 du budget UVE.

A la demande de M. LAVIELLE, M. VACHEY rappelle l'affaire INOVA en quelques mots : la liquidation judiciaire de la société INOVA, titulaire du lot « process », avant la fin du chantier de construction de l'UVE avait compliqué son achèvement. Le Sitcom avait dû passer des contrats directement avec les sous-traitants pour finaliser les travaux. Par ailleurs, suite aux retards générés par cette situation, le Sitcom avait intégré des pénalités de retard dans le décompte de liquidation adressé au liquidateur d'Inova, que ce dernier a contesté en déposant un recours devant le tribunal administratif.

Au final, les pénalités de retard avaient bien été intégrées au décompte général et mises à la charge d'INOVA par jugement du 19/11/20. Le contentieux devant le tribunal administratif est donc clos.

Un autre contentieux concernant la GAPD (Garantie à Première Demande) est toujours en cours au tribunal de commerce mais ce dernier ne présente aucun risque financier ni juridique pour le Sitcom.

2.4 - Budget Valorisation : Décision modificative n° 1

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, expose :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2021, il convient de prévoir une décision modificative n° 1 afin d'ajuster certaines lignes comptables.

➤ Section de fonctionnement :

Suite à l'augmentation des tonnages entrants sur la plateforme, il convient d'augmenter les crédits budgétaires des dépenses de location de matériels (chapitre 011 : + 40 000€ au compte 61351 et + 65 000 € au compte 61352), des dépenses de réparations du matériel de la plateforme (+ 40 000€ compte 61558 chapitre 011) des dépenses de transport des végétaux (+ 15 000 € compte 62415 chapitre 011) des dépenses de GNR (+ 40 000 € compte 60621 chapitre 011) et des dépenses de traitement du bois (+ 20 000 € au compte 61173 chapitre 011).

En contrepartie, vu que le prix des ventes de cartons et de ferrailles a augmenté, il convient d'augmenter les crédits budgétaires des recettes (+ 170 000 € au compte 70783 vente de cartons chapitre 70 et + 50 000 € au compte 70787 vente de ferrailles chapitre 70).

D'autre part, il est nécessaire d'augmenter les crédits budgétaires des dépenses de transport de compost et de concassé suite à la vente des produits (+ 50 000 € compte 62411 chapitre 011 et + 30 000 € compte 62417 au chapitre 011)

En contrepartie, vu qu'il s'agit de transports refacturés aux clients, il convient d'augmenter les crédits budgétaires des recettes de transport (+ 80 000 € compte 7088 chapitre 70).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative n°1 du budget Valorisation.

2.5 - Budget général : Décision modificative n° 3

Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, expose :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2021, il convient de prévoir une décision modificative n° 3 afin d'ajuster certaines lignes comptables :

➤ **Section de fonctionnement :**

Transfert d'écritures d'ordre :

Suite à la passation des écritures de dotations aux amortissements de l'année 2021 nous vous proposons d'augmenter le compte 6811 « dotation aux amortissements » chapitre 042 d'un montant de + 500 000 €

En contrepartie nous vous proposons de diminuer le virement à la section d'investissement compte 023 chapitre 023 d'un montant de - 500 000 €

En complément des subventions transférables il convient d'ajouter un montant de + 10 000 € au compte 777 chapitre 042

M. PERRET précise que ces opérations n'ont pas d'impact sur la trésorerie du Syndicat ni sur l'auto-financement.

➤ **Section d'investissement :**

Transfert d'écritures d'ordre :

Suite à la passation des écritures de dotations aux amortissements de l'année 2021 nous vous proposons d'augmenter au chapitre 040 un total de 500 000 € suivant le détail ci-dessous :

le compte 28135 « amortissement des installations et constructions » d'un montant de + 150 000 €

le compte 281318 « amortissement Autres bâtiments » d'un montant de + 50 000 €

le compte 28158 « amortissement du Matériel de collecte » + 100 000 €

le compte 28182 « amortissement du matériel de transport » d'un montant de + 120 000 €

le compte 28183 « amortissement matériel informatique » d'un montant de + 80 000 €

En contrepartie nous vous proposons de diminuer le virement à la section d'investissement compte 021 chapitre 021 d'un montant de - 500 000 €

En complément des subventions transférables il convient d'ajouter un montant de + 10 000 € au compte 13913 chapitre 040

Transfert d'opérations d'investissement :

Suite à la création de l'opération 2108 en AP/CP « Extension des consignes de TRI » nous vous proposons de prévoir des dépenses d'investissement au compte 2158 de l'opération 2108 d'un montant de 40 000 €.

D'autre part, nous vous proposons d'augmenter les crédits de l'opération 2106 « outillage » d'un montant de 10 000 €.

Afin d'équilibrer la décision modification n° 3 nous proposons les modifications de crédits :

Compte 2158 opération 2104 AMENAGEMENT POINT TRI : - 50 000 €

Compte 2158 opération 2108 EXTENSION CONSIGNES TRI : + 40 000 €

Compte 2158 opération 2106 OUTILLAGE : + 10 000 €

Total 0 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative n° 3 du budget Général.

2.6 - Protocole avec la Société DARRIGRAND

Monsieur Thierry GUILLOT, Vice-Président, expose :

La Société DARRIGRAND, titulaire du lot n° 8 de l'appel d'offres n° 18-025 relatif à la fourniture de véhicules, a livré un camion Master L2H2 avec plusieurs mois de retard.

Exposé des faits :

Livraison du RENAULT Master intervenue en date du 04/05/2021, Lot N° 8 de l'Appel d'Offre notifié en date du 06/05/2019.

Malgré une commande en bonne et due forme auprès de l'usine de production Renault France SA dès notification du marché, le titulaire du delibmarché a été dans l'incapacité de livrer en temps et en heure le véhicule au SITCOM, suite à un problème de conformité/homologation ADR.

Dans une note adressée au SITCOM, le titulaire du marché reprend en détail la chronologie détaillée de Mai 2019 à Mai 2021 de l'ensemble des difficultés techniques rencontrées dans la mise en œuvre de la mise en conformité à la norme sur le transport de matière explosives.

Cette situation a impacté le SITCOM durant de nombreux mois, mais la Société DARRIGRAND indique avoir « tout mis tout en œuvre pour trouver un palliatif technique, faire accélérer la production ainsi que la réalisation des équipements.

Il sera proposé d'autoriser le Président à signer avec la Société DARRIGRAND un protocole portant sur une réduction du montant des pénalités de retard pour le lot n° 8.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions, autorise le Président à signer le protocole dont le projet est annexé à la délibération.

Plusieurs élus souhaitent savoir comment le Sitcom a géré les déchets concernés pendant les deux ans durant lesquels le véhicule était indisponible.

M. VISENSANG répond que les déchets explosifs sont restés entreposés et stockés en déchetteries pendant cette période. Aucun n'a été transporté, ce qui n'a pas entraîné de surcoût pour le Sitcom.

A la question de savoir si la société DARRIGRAND est d'accord avec ce protocole, M. VACHEY répond par la positive.

Mme SABOURAULT demande si la société DARRIGRAND était la seule entreprise à avoir répondu à l'appel d'offres, ce à quoi M. GUILLOT répond qu'elle était bien la seule à s'être positionnée sur ce lot dont les prescriptions techniques étaient très spécifiques. Mme SABOURAULT ajoute qu'il aurait fallu s'interroger sur le fait qu'une seule entreprise soit capable de proposer ce type de véhicule.

M. VACHEY répond qu'il est très compliqué de savoir pourquoi une entreprise répond ou pas à un appel d'offres et qu'elle est en outre libre de se positionner ou pas.

Concernant le montant des pénalités de retard, M. LAVIELLE indique qu'on pourrait considérer que le Sitcom a autant perdu que gagné 10 000 € dans cette affaire, que ce n'est qu'une question d'appréciation du préjudice subi.

M. VACHEY explique que le montant des pénalités de retard, en dehors de la stricte règle énoncée par le CCAG, doit être calculé en tenant compte du prix de la fourniture et se doit d'être proportionné. Les juges administratifs n'apprécient pas l'application de pénalités disproportionnées et excessives.

M. VERNIER fait également remarquer que la société DARRIGRAND pourrait se retourner contre son sous-traitant CORNUT, que la faute de ce dernier pourrait être avérée et sa responsabilité engagée. DARRIGRAND pourrait ainsi être relevé indemne.

2.7 - Modifications des attributions du Comité syndical au Président du SITCOM

Monsieur Thierry GUILLOT, Vice-Président, expose :

Parmi les attributions déléguées au Président par le Comité syndical, lorsque les crédits sont prévus au budget, figure la rubrique ci-après :

Contrats, conventions :

- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- passation de conventions de services aux tiers
- décisions, passation de conventions consécutives aux règlements délibérés en séances du Comité syndical
- signer toutes les pièces des conventions et marchés d'études se rapportant à des projets inscrits au budget du Syndicat
- conventions à intervenir entre le SITCOM et les éco-organismes tels que définis par l'article L.541-10 2° du Code de l'Environnement ainsi que leurs avenants, ou le renouvellement des conventions existantes
- conclusion de conventions de location de petites parcelles destinées à l'implantation de conteneurs à déchets du SITCOM
- conclusion de conventions de passage des véhicules de collecte du SITCOM sur une propriété privée
- conventions fixant les modalités d'interventions du syndicat pour le compte des EPCI membres, lorsque les crédits sont prévus au budget, pour l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés

Il est proposé de modifier la délibération du 8 septembre 2020 en ajoutant à la rubrique « Contrats, conventions » : « Passation de conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Landes »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie la délibération du 8 septembre 2020 portant délégations d'attributions du Comité syndical au Président du SITCOM Côte sud des Landes en complétant la rubrique ci-après, lorsque les crédits sont prévus au budget :

Contrats, conventions :

- **Passation de conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Landes.**

2.8 - Création de poste

M. Alain CAUNEGRE, Président, expose la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, de **créer** le poste permanent suivant à **temps complet** :

- **1** adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Les conditions de rémunération et la durée de carrière sont fixées par la réglementation en vigueur pour ces emplois.

2.9 - Conventions de partenariat pour la réutilisation des objets déposés en déchetteries

Monsieur Hervé DARRIGADE, Vice-Président, expose :

Les déchetteries sont destinées à accueillir les déchets des particuliers et des professionnels qui se sont acquittés de la redevance spéciale permettant de, soit recycler divers matériaux (ferraille, bois, carton, DEEE, etc...), soit de valoriser d'autres matériaux (TVI, déchets verts, déchets inertes, etc.).

Des associations locales ont développé des filières spécifiques sur certains matériaux et proposent de les récupérer, ce qui permet de diminuer les tonnages de déchets à traiter pour le SITCOM.

Cette action s'inscrit dans le Programme Local de Prévention des Déchets du SITCOM Côte Sud des Landes en valorisant de nouveaux produits.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à signer une convention avec chacune des associations :

- **Le Grenier de Mézos** :
Conteneur maritime à planter à la *déchetterie de Lit-et-Mixe*
- L'Association **Graines de Partages, recyclerie éco-solidaire** située à MIMBASTE
Conteneur maritime à planter à la *déchetterie d'Orthevielle*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer avec chaque association la convention dont le projet est annexé à la délibération.

2.10 - Convention de mise à disposition d'un travailleur social du CDG40 2021-2024

M. Alain CAUNEGRE, Président, expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes propose aux collectivités et établissements publics landais la signature d'une convention de mise à disposition d'un travailleur social au profit de leurs personnels.

Les missions du service social au sein des collectivités et établissements publics landais sont l'insertion et l'adaptation des agents au monde du travail. Les domaines d'intervention concernent notamment la santé, la vie familiale, le logement, le budget, l'accès aux droits...

Le service social oriente et accompagne les agents sur les dispositifs d'aide adaptés aux difficultés sociales, économiques, psychologiques ou encore de santé qu'ils peuvent rencontrer.

L'adhésion à ce service est totalement **gratuite** pour l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics landais affiliés obligatoires ou volontaires au Centre de Gestion des Landes ou adhérents au « socle commun ».

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'un travailleur social du Centre de Gestion des Landes pour la période 2021-2024 au profit des agents du Sitcom Côte Sud des Landes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention dont le projet est annexé à la délibération.

M. CAUNEGRE souligne le fait que le Président pourra à l'avenir prendre des décisions pour les conventions avec le Centre de Gestion, sur délégation d'attribution du Comité syndical du 28/09/21 (cf. point n°2.7).

2.11- Recours au contrat d'apprentissage pour le service HSQE

M. Alain CAUNEGRE, Président, demande l'autorisation aux membres de l'assemblée délibérante d'ajouter ce nouveau point à l'ordre du jour, ce à quoi il est répondu unanimement par la positive.

Le Président expose au Comité Syndical qu'il est opportun de créer une dynamique active de recrutement d'alternants et de s'ouvrir à d'autres profils.

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (sauf dérogation) (sans limite d'âge supérieure pour les personnes handicapées) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que, sous réserve de l'avis donné par le Comité Technique, il revient au Comité syndical de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical :

- décide le recours au contrat d'apprentissage et de conclure dès que possible, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
HSQE	1	Master	1 an

- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

M. CAUNEGRE indique cette démarche s'inscrit pleinement dans les thématiques de la feuille de route 2021-2026 puisqu'elle répond à la volonté de favoriser le lien avec le monde universitaire.

Elle a pour objectif d'accueillir, au sein du service HSQE, un élève de niveau Bac +6, dont les missions seront d'accompagner la mise en place de la norme ISO 14001 à la plateforme, d'accompagner la mise en œuvre de la sécurité au service garage et d'améliorer la culture santé/sécurité au sein du Sitcom avec la mise en place de la norme ISO 45001 notamment.

Le coût est évalué à 30 000 € sur un an.

L'année scolaire ayant débuté, il est nécessaire de trouver un candidat rapidement.

M. GUILLOT demande si ce contrat d'apprentissage se fera en alternance.

M. VACHEY répond que l'étudiant se répartira effectivement entre le SITCOM et son école.

3 - Informations diverses

3.1 - Extension des Consignes de tri – Point d'information

M. Alain CAUNEGRE, Président, rappelle les trois grands principes concernant l'extension des consignes de tri :

- Simplification du geste de tri (3 flux au lieu de 5 flux actuellement)
- Plus de déchets recyclables (intégration de tous les plastiques)
- Basculement opérationnel le **1^{er} février 2022**

Sitcom
CÔTE-SUD DES LANDES AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

Emballages en plastique et en métal, briques alimentaires

BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE + **TOUTES LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE**

EMBALLAGES EN MÉTAL + **BRIQUES ALIMENTAIRES**

Plastic and metal packaging, cartons
Plastic bottles and containers - All other plastic packaging
Metal packaging - Food cartons

Emvasas de plástico y metal, tetraedros de alimentos
Botellas y botes de plástico - El resto de emvasas de plástico
Emvasas de metal - Tetraedros de alimentos

Sitcom
CÔTE-SUD DES LANDES AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

Papier et cartonnets

Paper and small cardboard boxes
Exercise books, writing pads, printed paper, letters, envelopes, books
Newspapers, catalogues, prospectuses
Small cardboard packaging

Papel y pequeños cartones
Cuadernos, blocs, hojas, cartas, sobres, libros
Prensa, catálogos, folletos
Pequeños envases de cartón

JOURNAUX, CATALOGUES, PROSPECTUS **PETITS EMBALLAGES EN CARTON** **CARNIERS, BLOC-NOTES, IMPRESSIONS COURRIERS, ENVELOPPES, LIVRES**

Sitcom
CÔTE-SUD DES LANDES AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

Emballages en verre

Glass packaging
Beer jars - Glass bottles - Glass containers

Emvasas de vidrio
Faldas y botes de vidrio - Botellas de vidrio - Frascos de vidrio

POTS ET BOCAUX EN VERRE **BOUTELLES EN VERRE** **FLACONS EN VERRE**

A partir du 1^{er} février 2022, les consignes de tri sélectif se simplifient pour les habitants de la côte sud des Landes

Communes, communautés de communes, nous comptons sur vous!

Plus de déchets, tous les emballages se trient !
Le tri sera simplifié grâce à la distinction des flux :

- 1 Flux de flux de 5
- 2 Flux de flux de 5

Nous avons besoin des communes et communautés de communes pour relayer cette campagne de communication.

Le calendrier de campagne de Sitcom en détail :

1^{er} trimestre de JANVIER 2022
Campagne de communication simplifiée des consignes de tri sélectif aux habitants de la côte sud des Landes. Il sera communiqué aux habitants et aux agents de tri.

JANVIER 2022
Mise en place de la nouvelle signalétique sur l'emballage des déchets.

JANVIER-FÉVRIER 2022
- Campagne multi média
- Affichage sur les points de tri
- Informations sur www.sitcom22.fr et Facebook @sitcom22
- Des campagnes locales ont aussi permis à destination des professionnels et des associations.

Pour être notre relais, rien de plus facile : un kit de communication complet sera à votre disposition.

Sitcom
CÔTE-SUD DES LANDES AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

CITEO

Kit complet pour votre communication

Une information à l'habitant doit se faire en amont afin de préparer l'accompagnement de campagne.

Début décembre 2021, nous vous enverrons un kit avec tous les supports en PDF ou PPT que vous aurez créés, afin que vous puissiez les diffuser à partir du 1^{er} janvier 2022 sur vos propres médias (réseaux sociaux, site internet, panneaux d'affichage, bulletins communautaires ou communautaires, etc.).

Ce kit vous permettra d'avoir des outils clés en main :
- Flyers et affiches pour des ateliers et des ateliers
- Bulletins municipaux ou communautaires, affiches, etc.

Pour résumer :

Voici les 3 étapes importantes de la campagne de communication de Sitcom à laquelle nous souhaitons vous associer :

DECEMBRE 2021	JANVIER 2022	FÉVRIER 2022
Envoi des outils clés en main aux communes et communautés de communes	Début de la campagne d'information	1 ^{er} février Début des nouvelles consignes

Communiquer ensemble et utiliser les supports de manière complémentaire permettra d'augmenter la compréhension des messages et leur impact sur tous les habitants de la côte sud.

Contact pour tout renseignement :
SERVICE COMMUNICATION
Mairie de COTE-SUD
10 Avenue DONCELOUX
65 100 COTE-SUD
05 62 41 10 00

Sitcom
CÔTE-SUD DES LANDES AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

M. CAUNEGRE indique qu'une communication spécifique sera faite auprès des communes et des usagers et qu'à ce titre, les communes recevront un kit de communication complet pour informer leurs administrés.

Etant donné que les cinq conteneurs resteront en place sur les points-tri, M. GUILLOT souhaite savoir quels flux seront doublés.

M. VACHEY indique qu'il s'agit des emballages plastiques, métal et briques alimentaires (flux jaune) et des papiers-cartonnettes (flux bleu). Un seul conteneur sera dédié au verre (flux vert).

M. PERRET souhaite savoir si le flux jaune sera rétrié après dépôt dans le conteneur.

M. VACHEY répond qu'effectivement il sera trié pour séparer les emballages plastiques des emballages métalliques et des briques alimentaires comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les emballages plastiques. Les deux autres flux (bleu et vert) en revanche ne seront pas triés.

Plusieurs élus souhaitent savoir quand sera opéré le changement de signalétique sur les conteneurs et par ailleurs, comment se déroulera l'implantation des nouveaux points de collecte.

Concernant le changement de signalétique, M. VACHEY indique qu'il aura lieu en janvier 2022 et précise qu'il y aura naturellement une phase transitoire pour les usagers, pendant laquelle certains points tri seront aux couleurs de la nouvelle signalétique et d'autres de l'ancienne. Il y aura un temps nécessaire d'adaptation.

Pour ce qui concerne la densification des points tri, M. VACHEY précise la démarche : le Sitcom établira une cartographie des points existants et fera au besoin une proposition d'implantation de points supplémentaires. La réalisation se fera ensuite en collaboration avec la commune.

M. BETBEDER fait part de son inquiétude quant à d'éventuels problèmes d'odeurs dus au dépôt de certains emballages alimentaires qui ne seraient pas bien vidés, et demande s'il ne vaut mieux pas les déposer en sac.

M. VACHEY répond qu'il faut impérativement les déposer en vrac et que la réorganisation des tournées en cours permettra d'adapter les fréquences de collecte pour éviter notamment ce type de nuisances.

Mme AGIER souhaite savoir si les communes devront également communiquer sur ces nouvelles consignes, ce à quoi M. VACHEY répond qu'il est impératif qu'elles le fassent, et qu'elles seront dotées, pour cela, d'un kit de communication complet leur permettant de relayer les messages du Sitcom pour plus d'efficacité sur l'ensemble du territoire.

3.2 - Compte-rendu des décisions du Président

Les décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical du 8 septembre 2020, jointes à la convocation de la réunion, sont annexées au présent compte-rendu.

3.3 – prochaines réunions (rappel)

Bureau : **lundi 22 novembre 2021 à 18h**

Comité syndical : **jeudi 2 décembre 2021 à 18h**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

DECISIONS DU PRESIDENT

Du 14/06/21 au 14/09/21

14/06/21 : Cession à Monsieur Philippe LAVIGNOTTE de parcelles situées Chemin du Brana, sur la commune de Bénése Marenne

Montant : 75 961 €.

16/07/21 : Modification n° 2 du marché sur appel d'offres ouvert avec CONDAT, pour la fourniture de lubrifiants (lot n°4 du marché de fourniture de carburants et lubrifiants)

Objet : le fournisseur est contraint d'augmenter le tarif du produit HYDROLUB HV 46 (contexte actuel, risque de vente à perte) :

Montant du marché initial : 120 000 € HT
Modification n° 1 : 8 430 € HT
Montant de la proposition n° 2 : 3 120 € HT

19/07/21 : Marché sur appel d'offres ouvert avec LOCADOUR, pour une prestation de location de quatre chargeuses sur pneus pour le service de broyage des végétaux- Durée maximale : 4 ans

ENTREPRISE	MONTANT € HT
LOCADOUR	Sur bordereau de prix mensuel incluant option comprise dans l'offre de base + option « pesée embarquée » sur deux engins : 50 € HT/ mois / engin
Valeur estimée sur la durée maximale du marché	500 000 € HT

17/08/21: Convention avec la Société ASF (Autoroutes du Sud de la France) pour la mise à disposition de bennes étanches pour la collecte du flux verre en vue de sa valorisation

17/08/21: Marché à procédure adaptée avec la Société IGRAFY, pour la fourniture de panneaux et d'autocollants pour la signalétique spécifique du SITCOM – Accord-cadre à bons de commande d'une durée maximale d'un an

ENTREPRISE	MONTANT € HT sur la durée du marché
IGRAFY	sur bordereau de prix unitaires
Valeur <i>maximale</i> sur la durée de l'accord-cadre	140 000

17/08/21 : Cession pour destruction du véhicule RENAULT MASTER immatriculé 8118 QD 40 à la Société DECONS SUD AQUITAINE

Type	Immatriculation	Prix € net de taxes
RENAULT MASTER	8118 QD 40	289,00

17/08/21 : Convention avec la Communauté de communes MACS et la Commune de Soustons pour la mise à disposition de conteneurs et travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets, rue de Moscou, parking A Noste, à Soustons

13/09/21 : Modification n°1 du marché sur appel d'offres ouvert avec CIRON SA, pour la fourniture de produits de traitement des effluents gazeux de l'UVE de Bénése Marenne – Lot n°4 : lessive de soude et d'acide chlorhydrique

Objet : appliquer une plus-value au marché qui fait suite à l'augmentation du prix du produit « lessive de soude », due aux fortes pénuries sur le marché mondial et générant, si elle n'est pas appliquée, un risque de vente à perte pour le fournisseur.

Montant du marché initial : 17 776 € HT
 Evaluation de la modification n° 1 : 476 € HT (2,68 % du marché de base)

14/09/21 : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Compte 6541	Créances admises en non valeur	14 837,68 €
-------------	--------------------------------	-------------

14/09/21: Cession de benne à la SAS DECONS pour destruction

Type	Numéro	Prix unitaire € net de taxes
Benne réformée 30 m ³	425	594,90
		Montant total net de taxes 594,90 €